



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

SOUS PRÉFECTURE DE RAMBOUILLET  
Bureau des relations avec les collectivités locales  
et de la réglementation

**Election municipale partielle  
3 et 10 décembre 2017**

**Commune de : SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**

**ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL  
PROCES-VERBAL DU TIRAGE AU SORT**

En application de l'article R. 28 du code électoral, il a été procédé ce jour au tirage au sort des numéros d'emplacement d'affichage électoral attribués aux listes de candidats dont les déclarations de candidatures ont été définitivement enregistrées.

Les panneaux d'affichage sont attribués aux listes de candidats dans l'ordre suivant :

Nom de la liste – Candidat tête de liste	Numéro de panneau attribué
<b>SAINT-REMY TOUJOURS – Jean-Louis BINICK</b>	<b>1</b>
<b>SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE, POUR NOTRE QUALITE DE VILLE – Agathe PLANCQUEEL-BECKER</b>	<b>2</b>
<b>SAINT-REMY EN MARCHÉ ! – Dominique DUFRASNES</b>	<b>3</b>
<b>LISTE D’INTERET LOCAL POUR AVANCER (LILA) – Dominique BAVOIL</b>	<b>4</b>

Les candidats ou leurs représentants sont informés qu'en cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les listes demeurant en présence.

Fait à Rambouillet, le 17 novembre 2017

Le Sous-Préfet de Rambouillet et par délégation,  
Le chef du bureau des relations  
avec les collectivités locales

Alain ADAM